

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2020**  
**Convocation du 7 octobre 2020**

Présents : Mrs CAPOVILLA, CHEVALIER, FRONDAS, GADET, POTHIER, SENETAIRE, TACHON,  
et Mmes CHERVIN, CORNIL, CROZATIER, DEPALLE, MARTY

Absents excusés : M. MARTY Catherine procuration à Mme Chantal CHERVIN  
M. FRONDAS Olivier  
Mme CORNIL Marie-Laure procuration à M. Gabriel SENETAIRE

**Compte rendu du 4 septembre 2020.**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Ajout de deux points à l'ordre du jour**

- Mise à jour des chemins de randonnées
- Emprunts 2020

**Dénomination des voies et numérotation des habitations**

Dans la liste de dénomination, des voies ont été oubliées d'être inscrites, lors de la réunion du 4 septembre. (Délibération n° 2)

Une demande de subvention au titre de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sera déposée auprès de la Sous préfecture de Vichy. (Délibération n°1)

**Acquisition de panneaux**

Après étude des différents devis concernant les panneaux d'adresse et de numéro des habitations, l'offre de l'entreprise SIGNANET a été retenue pour un montant de 9 357 € HT. (Délibération n° 1)

**Personnel communal**

- M. LAPLACE Clément, est en arrêt maladie jusqu'au 21 octobre, (prolongation de l'arrêt probable), pour le remplacer M. MALLERET Christophe a été recruté. (Délibération n° 3)

- Assurance du personnel, le conseil municipal a validé l'offre de renouvellement du CIGAC. (Délibération n° 4)

- Mme CORNIL Jocelyne a demandé que son dossier d'avancement de grade soit réétudié. Actuellement Adjoint technique territorial, Mme CORNIL Jocelyne remplit les conditions pour prétendre au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Après vote à bulletin secret (14 voix contre), le conseil municipal a décidé de ne pas valider cet avancement de grade.

- Prime décembre 2020 : Le complément indemnitaire annuel (CIA) sera attribué aux agents de la façon suivante et versé au mois de décembre

- |                          |       |
|--------------------------|-------|
| - Mme THIBAUDAT Cendrine | 380 € |
| - Mme GAILLARD Stéphanie | 250 € |

**Manifestations**

Compte tenu de la crise sanitaire :

- La cérémonie des vœux en 2021 n'aura pas lieu,
- Pour les maisons fleuries, la remise des lots aura lieu directement au domicile des participants.
- 18 décembre Ecole

**FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) répartition 2020**

Le montant du FPIC reversé à la commune pour l'année 2020 s'élève à 6 027 €.

## **Mairie Arfeuilles : participation aux frais de scolarité 2020/2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la famille PISZEZ pour l'inscription de leur fils à l'école d'Arfeuilles. Cet accord leur a été refusé du fait que la commune dispose des structures nécessaires pour accueillir cet enfant (école, cantine, garderie). La commune d'Arfeuilles demande des frais de scolarité à hauteur de 130 €, le conseil à l'unanimité refuse de les prendre en charge. (Délibération n° 5)

## **Commission communales des Impôts directs**

### **Membres titulaires**

- M. FRADIN Yves
- Mme DESVIGNES Béatrice
- M. CARRIER Loys
- M. CHERVIN Marc
- M. FLORIAT Christian
- M. COPET Emile

### **Membres suppléants**

- M. GAMET Etienne
- M. TIXIER Jean-Marc
- Mme GIRAUD Marie-Christine
- Mme FAYET Huguette
- M. CORNIL Jean-Louis
- M. CURAT Patrick

## **Travaux**

- **Cimetière** : Réfection du caniveau d'évacuation des eaux pluviales le devis de l'entreprise SPINDLER a été retenu pour un montant de 2 605,20 € TTC. (Délibération n° 6)
- **Puits vers l'école** : un devis a été demandé.
- **Mur du cimetière** endommagé suite à une tombe qui s'est cassée, rien n'est prévu pour l'instant.
- **Aire de jeux de l'école**, le contrôle de la structure a été effectué, des manilles sont à changer
- **Voirie 2020**, les travaux ont débuté ce jour.

## **Demande de Mme RETIVAT**

Mme RETIVAT a fait l'acquisition d'une concession en 2001, l'emplacement de celle-ci ne lui convient plus, elle voudrait en acquérir une autre. Selon le règlement du cimetière en date de 2010, elle ne répond plus aux critères d'octroi d'une nouvelle concession, par conséquent le conseil municipal ne peut donner une suite favorable à sa demande.

## **SDE 03 : Eclairage de l'église et du parking de l'école**

Une étude va être faite par le SDE 03 pour le remplacement de l'éclairage de l'église par des luminaires LED, et deux lampadaires seront installés pour éclairer le parking de l'école.

## **Emprunt 2020**

Pour financer les investissements 2020, un emprunt de 35 000 € sera réalisé auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 0,40 % pour une durée de 10 ans, échéance trimestrielle, frais de dossier 100 €. (2 abstentions) (Délibération n° 7)

## **CCAS : festivités de fin d'année**

En raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de repas cette année.

Seront offerts :

- bon cadeau pour un repas « Au coin du feu » d'une valeur de 22 € (participation du Comité des fêtes et du foot),
- Colis

## **Mutuelle Communautaire**

Dans le 8888, la communauté de Communes « Pays de Lapalisse » a fait paraître un coupon réponse pour une mutuelle communautaire, retour pour fin octobre à la mairie de St-Etienne-de-Vicq ou directement à la communauté de communes.

## **Chemins de randonnée**

Suite à l'intervention de Mme MINOIS du Conseil départemental il convient d'actualiser les chemins inscrits au PDIPR (Plan département des itinéraires de promenade et de randonnée), les chemins

des Remerelles, des Bêches et de Chez Battay seront déclassés, par contre sera inscrit le chemin de la Motte Mourgon (délibération n° 8).

### **Questions diverses**

- Abonnement à la vie communale
- Demande de subvention de la SPA : refusée.
- Demande de subvention « solidarité paysans », refusée.
- Associations des puces solidaires, pas de local disponible.
- Intempéries Alpes Maritimes, pas d'aide versée par la commune.
- Lettre de remerciement des pompiers pour l'incendie du mois d'aout
- Fin des restrictions de l'usage de l'eau.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 11 décembre 2020 à 20 heures 30 en mairie.